



Cette C.A.P.A s'ouvre dans un contexte particulier, celui de la fin des élections professionnelles 2014 dont les résultats confirment l'adhésion grandissante des collègues de l'académie et plus largement au niveau national, des revendications et de la vision portée par l'Unsa. Fidèles à nos conceptions réformistes et progressistes, nous défendons une démarche de dialogue constructif en défendant avant tout la qualité du service public et laïque d'éducation. Pour cela, les Commissaires Paritaires du Se Unsa, militants et engagés, seront, pour les 4 ans à venir, des interlocuteurs incontournables dans tous les corps au service des collègues, du métier et des conditions de son exercice.

## **Nous tenons à rappeler que l'avancement d'échelon est l'unique façon de faire progresser notre pouvoir d'achat**

En effet, dans la mesure où le précédent gouvernement a gelé la valeur du point d'indice depuis 2010 c'est le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire pour l'ensemble du corps enseignant. Cette mesure aggrave la situation de notre pouvoir d'achat tous les jours davantage alors que dans le même temps le terrain nous demande toujours plus...

Sur le terrain, justement, là où se passent les inspections qui accélèrent ou ralentissent les promotions d'échelons, nous observons une inégalité profonde de traitement entre les collègues. Certes, notre académie est grande par sa superficie. Certes, les IPR remplissent leurs missions du mieux qu'ils peuvent et ont définis des priorités d'inspections, force est de constater qu'encore trop de collègues sont pénalisés par l'éloignement. Nous devons avoir les moyens d'assurer une égalité la plus réelle possible sur tout le territoire.

Pour tout cela, nous réaffirmons donc notre attachement à des inspections plus régulières, sur toute l'académie, dans un souci d'égalité entre les disciplines, quel que soit le poste occupé par l'enseignant.

**Le SE-UNSA a demandé l'an passé à l'administration d'étudier l'impact qu'aurait la mise en place d'un correctif de note pour les certifiés. En effet, EPS, PLP bénéficient déjà d'un rattrapage de note (pas toujours juste) quand leur dernière inspection date de plusieurs années (au minimum 5 ans). De nouveau, nous revenons à la demande de mise en place de ce dispositif qui serait pour nous pertinente, ne serait-ce que dans l'optique d'une harmonisation des pratiques entre les corps.**

**De plus, plus particulièrement en EPS, Monsieur le Secrétaire Général s'était engagé sur la tenue rapide d'un GT lors de la Capa de décembre 2013 pour envisager des modifications de répartition des promotions restantes. Qu'en est-il de ce GT ?**

## **BAREMES AVANCEMENT D'ECHELON PROFESSEURS D'EPS**

*DERNIER PROMU AU :	CHOIX			GRAND CHOIX		
	BAREME	PASSAGE		BAREME	PASSAGE	
5 <sup>ème</sup> ECHELON						
6 <sup>ème</sup> ECHELON	78			83		
7 <sup>ème</sup> ECHELON	82.50	Ancienneté d'échelon		84.50	Ancienneté de grade	9 ans et 1/2
8 <sup>ème</sup> ECHELON	83.50			87.70	Ancienneté de grade	
9 <sup>ème</sup> ECHELON	87.50	Ancienneté de grade	+ de 16 ans	88.90		
10 <sup>ème</sup> ECHELON	88.50	Ancienneté de grade	+ de 16 ans	93	Ancienneté de grade	17 ans
11 <sup>ème</sup> ECHELON	93			94	Ancienneté de grade	23ans

\*Discriminant en cas d'égalité de barème :

- 1° Ancienneté dans le grade,
- 2° Ancienneté d'échelon,
- 3° Mode d'accès à l'échelon,
- 4° Date de naissance.